



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

DIFFICILES DANS LA SEINE-MARITIME

Rouen, le 16 janvier 2021

Météo-France a placé le département de la Seine-Maritime en vigilance orange neige-verglas, à compter de ce samedi 16 janvier jusqu'à 12h.

Une perturbation progresse ce matin par l'ouest. Avant le redoux prévu dans l'après-midi, elle donne de la neige dans un premier temps, évoluant progressivement en pluie. C'est cette dernière qui peut avoir le plus d'impact en présentant un caractère verglaçant en raison de températures encore légèrement négatives. C'est en particulier le cas en cours et fin de matinée sur une partie est de l'Eure et de la Seine-Maritime. Des chutes de neige sont également possibles mais en quantité limitée, de 1 à 3cm, localement un peu plus sur les hauteurs de l'est des deux départements.

Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, rappelle que la plus grande prudence est attendue de la part de chacun, notamment aux abords du littoral et en bord de Seine.

En raison des prévisions météorologiques annoncées sur le département de la Seine-Maritime, des restrictions de circulation pour les véhicules 7,5T affectés au transport de marchandises seront prises à partir de 6 heures demain matin sur le réseau routier national.

La vitesse pour les PL supérieur à 7,5 tonnes est abaissée de 20 km/h sur les axes du réseau routier national des départements 18 - 27 - 28 - 45 - 61 et 76.

Les PL supérieur à 7,5 tonnes ne sont pas autorisés à effectuer une manœuvre de dépassement sur les axes routiers du département.

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Conseils de comportement :

- Limiter les déplacements au strict nécessaire et différer ceux ne présentant pas de réelle urgence;
- Adapter sa conduite et l'équipement de sa voiture aux conditions météorologiques;
- Se renseigner sur les conditions de circulation sur le site de Bison futé;
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation;
- Se protéger des chutes et protéger les autres en dégageant la neige et en salants les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux;
- Ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex